

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N

Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	11
Date de convocation :	
17 octobre 2024	
Date d'affichage :	
17 octobre 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 21 octobre, à 18 heures 0 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Marie-Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Excusées : Odile COLOMB procuration à Marie-Hélène VIVENS, Sabine GRZYB procuration à Yannick BOURRIE.

Secrétaire de séance : Elodie BRUN

**OBJET : CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUETEUR POUR
REGULARISATION DE TERRASSE A LA NOUGAREDE**

M. le Maire d'Alzon, a reçu M. ASTRUC Bruno au sujet de sa terrasse au hameau de la Nougarede. Il y a lieu de régulariser tant administrativement, que matériellement, cette terrasse construite sur le domaine public.

Afin de porter à la connaissance du public la problématique et les moyens envisagés pour régulariser et pour éventuellement être cédé, la partie du domaine public concernée doit être passée dans le domaine privé de la commune, ce qui nécessite une enquête publique.

La totalité des frais afférents à ces transactions seraient à la charge du demandeur (géomètre, notaire, etc...).

Monsieur Laurent PONS, Maire de Vissec, est proposé commissaire enquêteur pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, valident, à l'unanimité, le choix du commissaire enquêteur.

Le Maire, Roger LAURENS
Fait à Alzon, le 21 octobre 2024



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____

Envoi au contrôle de légalité le :